

**Date de convocation**

26/06/2020

**Date d'affichage**

26/06/2020

**Nombre de conseillers**

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an deux mil vingt, le trente juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARTIN, Maire.

**Présents :** MARTIN Jean-Claude, CARELLO Florence, PITTOLA Jean-Paul, MAUREL Jocelyne, FRAISSINET Didier, CARDEAU Isabelle, CASARA Lydie, DADDIO Valérie, FAVRE Killian, FRASCONI Stéphane, GAIDON Sandrine, HUTTIER Roland, LOZANO Michel, PILLARD Dolorès

**Secrétaire de séance :** CASARA Lydie

*Délib232020*

**Objet : Délégation au Maire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 142020 en date du 26 mai dernier par laquelle le Conseil Municipal lui accorde des délégations.

Il revient plus précisément sur le point n°20 l'autorisant à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé par le conseil municipal.

Il propose à l'assemblée délibérante de fixer ce montant à 50 000 €.

Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à réaliser les lignes de trésorerie pour un montant maximum de 50 000 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Claude MARTIN

